

GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS Face au 34 Quai du Port 13002 MARSEILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU MERCREDI 17 AVRIL 2024

La réunion se déroule 18 h au siège du GACP.

<u>Membres présents</u>: MM. Christophe Chouraki, Régis Laval, Bernard Paoli, Yves Suglia Jean Louis Morales, Richard Mouton, Yvan Cros.

Membres excusés: MM. Philippe Bourges Loïc Doudet, Jo Lombino.

Ordre du jour :

- 1) Accueil de M. Laugery qui veut changer sa barque Zéphyrine
- 2) Accueil de M. Penot et M. Esikian qui vend son bateau
- 3) Accueil de M. Straebler de la société AIMKO organisatrice de l'arrivée de la flamme olympique
- 4) Election du bureau faisant suite à l'AG du 24 mars
- 5) Organisation de la paëlla au printemps 24
- 6) Formation des grutiers
- 7) Cas de M. Ollier qui n'est pas propriétaire de son bateau
- 1) M. Laugery veut remplacer sa barque Zéphyrine qui est patrimoine par une barque qui ne l'est pas mais qui remplit toutes les caractéristiques. Christophe, Régis et Bernard lui expliquent les procédures à accomplir vis-à-vis de la Métropole et de la Capitainerie pour que sa deuxième barque soit reconnue comme étant du patrimoine. M. Laugery s'engage à faire le nécessaire et à communiquer tous les documents à Bernard qui se chargera de procéder à un changement de bateau auprès de la capitainerie
- 2) M. Esikian est en pourparlers avec M. Penot pour vendre son bateau (pl 533). Christophe présente le GACP et la charte des devoirs et droits du PLD à M. Penot qui en garde un exemplaire. Bernard lui énumère les documents à fournir en cas d'achat pour devenir PLD au sein du GACP.
- 3) M. Straebler de la société AIMKO présente au CA la dernière mouture des plans d'occupation de l'estacade par France Télévision pour l'arrivée de la flamme le 8 mai 24. Christophe fait la présentation du contrat qui lie le GACP avec AIMKO en insistant sur le fait que le palonnier doit rester à demeure sur l'estacade pour parer à une avarie d'un bateau et que la grue ne doit être utilisée que par un commissaire. M. Straebler accepte ces modifications.
- 4) Après un tour de table, il est décidé et voté que les membres du CA conservent leurs postes et attributions. En conséquence de quoi, Christophe est président, Régis est vice-président et responsable des commissaires, Bernard est secrétaire général, Yves est secrétaire adjoint, Loïc est trésorier, Philippe est trésorier adjoint, Jean Louis et Jo sont commissaires, Richard et Yvan sont administrateurs. André Marzullo et Malika Daoudi ne s'étant pas représentés lors de L'AG, ne font plus partie du CA.
- 5) Compte tenu de l'organisation de l'arrivée de la flamme olympique et de la participation très soutenue du CA à cette occasion, l'organisation de la Paëlla est reportée au dimanche 2 juin. Un prestataire sera chargé de la faire. Il est décidé que l'inscription pourra se faire jusqu'au 27 mai, que



GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS Face au 34 Quai du Port

Face au 34 Quai du Port 13002 MARSEILLE

le prix sera de 10 € pour le sociétaire et pour chaque membre de sa famille proche, de 15 € pour les invités qui ne seront pas prioritaires, et de la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. Christophe se charge de la communication et Régis de contacter le prestataire.

- 6) Jo et Jean Louis participeront à cette formation de grutier organisée par le Groupement. Il n'y a que 2 places par société nautique.
- 7) Faisant suite à une demande de la capitainerie qui veut vérifier les documents concernant M. Ollier (place 652) et son bateau, le CA décide, après débat et devant la complexité juridique, de transmettre directement tous les documents demandés à la capitainerie. En effet M. Ollier bénéficie d'un droit d'amarrage à un poste à flot alors que le bateau est depuis toujours la propriété de son fils, mineur au moment de l'achat.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président

r

Le Secrétaire Général

C. CHOURAKI B. Paoli